

Chambre de Commerce: Chefs d'entreprise, déclarez rapidement vos postes d'apprentissage!

Donnons un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes!

Tel est le thème de la nouvelle campagne d'information de la Chambre de Commerce invitant les entreprises à déclarer rapidement leurs postes d'apprentissage. Afin d'atteindre cet objectif, la Chambre de Commerce associe ses efforts à ceux du Ministère du Travail et de l'Emploi et du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et mise sur les avantages liés à l'apprentissage, à savoir:

- La formation des futurs collaborateurs au plus près des exigences de l'entreprise
- La participation à l'insertion professionnelle des jeunes
- Les aides financières prévues pour les entreprises formatrices.

La Chambre de Commerce est confiante dans la réussite de son pari en mobilisant les entreprises dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale. Elle fait appel à l'engagement et à la responsabilité sociale de tous ses membres et les invite à déclarer jusqu'au 30 avril 2009 leurs postes d'apprentissage vacants auprès des services de l'Administration de l'Emploi compétents en téléchargeant le formulaire de déclaration (sur <http://www.cc.lu/uploads/formulaire.pdf>) ou en se rendant sur le site de l'Administration de l'Emploi, sur lequel ils trouveront également des informations détaillées relatives à l'apprentissage, dont notamment les "Aides et Primes de promotion à l'apprentissage" et la "Liste des métiers de l'apprentissage" (sur <http://www.adem.public.lu/employeur/former/index.html>).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter:

- Chambre de Commerce

Service de la Formation Professionnelle Initiale

Tél. (+352) 42 39 39 - 210

- Administration de l'Emploi

Service Orientation Professionnelle

Tél. (+352) 2478 -5480/-5387